



RÈGLEMENTS OFFICIELS

CONCOURS NATREL « SOYEZ VOTRE PROPRE BARISTA » (le « Concours »)

DU 23 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2024

1. ORGANISATEUR

Le Concours est organisé et administré par Agropur Coopérative (l'« **Organisateur** »). L'Organisateur est responsable du Concours, de son organisation et de l'application du présent règlement (collectivement, le « **Règlement** »).

2. **DURÉE** Le Concours se déroule au cours de la période suivante (la « **Durée du Concours** ») :

Début du Concours :

Date : 23 septembre 2024

Heure : 12 h 00 AM, heure de l'Est (HE)

Fin du Concours

Date : 18 octobre 2024

Heure : 23 h 59 min 59 s PM, heure de l'Est (HE)

En s'inscrivant au Concours, les Participants (chaque Participant, un « **Participant** », ensemble les « **Participants** ») courent la chance de gagner un Prix (ci-après défini), le tout en conformité avec le présent Règlement.

En participant au Concours, les Participants acceptent d'être liés par le présent Règlement.

3. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Canada ayant atteint l'âge de majorité dans leur province de résidence au moment de leur inscription au Concours.

Sont exclus les membres, administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur. Sont également exclus les fournisseurs de prix, de bien et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait avec qui ils sont domiciliés.

4. PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS

Natrel

Aucun achat n'est requis pour participer au Concours. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Pour participer, vous devez vous rendre au site web de Natrel à l'adresse www.natrel.ca/fr/concours-barista, puis suivre les étapes suivantes :

Complétez le formulaire de participation (le « **Formulaire de participation** ») en indiquant votre nom complet, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone.

- Vous devez confirmer que vous avez lu, compris et accepté les présents Règlements de participation.
- Tous les Formulaires de participation doivent être reçues pendant la Durée du Concours.
- L'ordinateur de l'Administrateur du Concours fait office d'horloge officielle pour le présent Concours.
- Dans le cas d'un litige portant sur l'identité d'un Participant, l'inscription sera réputée avoir été faite par la personne physique à qui le fournisseur de service courriel a assigné l'adresse courriel utilisée pour participer au Concours.

5. LIMITES DE PARTICIPATION.

Les Participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés :

- Un (1) Formulaire de participation par Participant;
- Dans le cas où le Participant possède plus d'une adresse courriel, il doit n'en utiliser qu'une (1) seule ;
- Les participations multiples reçues de toute personne ou adresse courriel au-delà des limites indiquées ci-dessus seront nulles. Les inscriptions générées par script, macro ou tout autre moyen automatisé et les entrées par tout moyen qui subvertit le processus d'inscription sont nulles.
- Toutes les inscriptions deviennent la propriété exclusive de l'Organisateur une fois soumises et ne seront pas retournées.

6. DESCRIPTION DES PRIX

6.1 **Prix.** Trois (3) prix seront tirés au hasard dans le cadre du Concours. Chaque prix est constitué d'une (1) machine à espresso La Specialista Arte Evo de De'Longhi d'une valeur de neuf cents dollars (900\$).

Natrel

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, dans le cas où le Prix ne peut être attribué tel que décrit pour quelque raison que ce soit, de le substituer par un prix de valeur égale ou supérieure et ce, sans engager de responsabilité de sa part.

6.2. **Limite.** Il y a une limite d'un (1) prix par personne et par résidence pendant la Durée du Concours.

7. TIRAGE

Date du tirage : 22 octobre 2024

Heure du tirage : 10 h 00 AM, heure de l'Est (HE)

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 4600 Armand-Frappier, Longueuil (Québec) J3Z 1G5,

Détails du tirage : Sélection au hasard de trois (3) inscriptions admissibles seront effectuées parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du Concours. Les Participants ainsi sélectionnés se verront attribuer à chacun un (1) prix.

7.1 Chances de gagner.

Les chances que l'inscription d'un Participant soit sélectionnée pour un prix dépendent du nombre d'inscriptions admissibles enregistrées pendant la Durée du Concours.

7.2 Temps officiel.

Les serveurs de l'Organisateur constituent l'outil officiel servant à déterminer l'heure pour ce Concours. L'heure à laquelle une inscription est reçue par l'Organisateur sera considérée comme l'heure à laquelle elle est reçue par le serveur de courrier ou le serveur web (selon ce qui s'applique) de l'Organisateur, tel que déterminé par l'horloge du serveur en question.

8. ATTRIBUTION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout Participant sélectionné doit :

- a) être joint par l'Organisateur par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur, dans les trois (3) jours suivant le tirage. Dans l'éventualité où le Participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions qui y sont prévues, le cas échéant. Dans le cas d'un courriel de notification du prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré, l'Organisateur a l'entière discrétion de disqualifier l'inscription du Participant ou de tenter de le joindre par téléphone;

Natrel

- b) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie en cours de validité.

8.1. Remise du prix

Les Participants sélectionnés seront avisés par courriel par l'Organisateur dans les dix (10) jours suivant leur sélection.

Tout Participant sélectionné devra remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « **Formulaire de déclaration** »), à l'effet qu'il a respecté toutes les conditions prévues aux présents Règlements, qui lui sera transmis par courrier, télécopieur ou courriel par l'Organisateur et leur retourner afin qu'il(s) le reçoive(nt) dans les dix (10) jours suivant sa réception, et sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie en cours de validité.

Le prix sera envoyé par l'Organisateur par un service de messenger exigeant une signature sur réception du colis, en utilisant les coordonnées fournies au moment du contact, entre 1 à 3 semaines après que les gagnants potentiels auront été joints.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées aux présents Règlements ou d'accepter son prix, tout Participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur pourra, à sa seule discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage jusqu'à ce qu'un Participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité après avoir livré le Prix, et le gagnant doit assumer le risque de perte ou d'endommagement de son Prix après l'expédition. L'Organisateur ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit concernant l'apparence, le caractère sécuritaire ou le rendement d'un Prix.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 9.1 **Vérification.** Les Formulaires de déclaration sont sujets à la vérification et à l'approbation l'Organisateur. Tout Formulaire de déclaration qui est, selon le cas, incomplet, illisible, mutilé, frauduleux, enregistré ou transmis en retard, comprenant une adresse courriel ou un numéro de téléphone invalide, ne comportant pas la bonne réponse à la question d'ordre mathématique ou autrement non conforme, pourra être rejeté et ne donnera pas droit, selon le cas, à une inscription ou au prix.
- 9.2 **Disqualification.** L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent Concours en utilisant un moyen contraire aux présents

Natrel

Règlements ou de nature à être inéquitable envers les autres Participants (par exemple, inscriptions au-delà de la limite permise). Cette personne pourrait être livrée aux autorités judiciaires compétentes.

- 9.3 **Déroulement du Concours.** Toute tentative ou agissement visant à saboter le déroulement légitime du Concours ou à endommager tout site(s) Internet, le(s) compte(s) de médias sociaux relié(s) au présent Concours, constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de tels tentative ou agissement étaient menés, l'Organisateur se réserve le droit de rejeter les inscriptions du Participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.
- 9.4 **Acceptation des prix.** Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit aux présents Règlements et ne pourra en aucun cas être en totalité ou en partie transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant.
- 9.5 **Substitution des prix.** Dans l'éventualité où il était impossible, difficile et/ou plus onéreux pour l'Organisateur d'attribuer un prix (ou une partie du prix) tel qu'il est décrit aux présents Règlements, ce dernier se réserve le droit d'attribuer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiqué aux présents Règlements.
- 9.6 **Limitation de responsabilité : utilisation des prix.** En Participant à ce Concours, tout Participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs employés, membres, administrateurs, dirigeants, représentants et mandataires (les « **Bénéficiaires** ») de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.
- 9.7 **Limitation de responsabilité : fournisseur de prix.** Tout Participant sélectionné pour un prix reconnaît qu'à compter de la remise de ce prix, les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs de services et de produits composant le prix.
- 9.8 **Limite de responsabilité : fonctionnement du Concours.** Les Bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement à tout événement qui peut limiter, pour toute personne, la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher. Les Bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter pour toute personne la possibilité

Natrel

de participer au Concours ou l'en empêcher. Les Bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au Concours.

- 9.9 Modification du Concours.** L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans les présents Règlements.
- 9.10 Fin de la participation au Concours.** Dans l'éventualité où il n'était pas possible d'enregistrer toutes les inscriptions au Concours pendant la Durée du Concours, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue aux présents Règlements, le tirage pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur, parmi les inscriptions dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au Concours.
- 9.11 Limite de prix.** Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément aux présents Règlements.
- 9.12 Limite de responsabilité : participation au Concours.** En Participant ou en tentant de participer au présent Concours, toute personne dégage de toute responsabilité les Bénéficiaires de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours.
- 9.13 Autorisation.** En prenant part à ce Concours, tout Participant sélectionné pour un prix autorise l'Organisateur et leurs représentants respectifs à utiliser, si requis, son(sa) nom, photographie, image, voix, lieu de résidence et/ou déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 9.14 Communication avec les Participants.** Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les Participants dans le cadre du présent Concours autrement que conformément aux présents Règlements ou à l'initiative de l'Organisateur.
- 9.15 Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis dans le cadre de ce Concours seront seulement utilisés pour l'administration de ce Concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce Concours ne sera envoyée au Participant, à moins qu'il n'ait autrement accepté de recevoir de telles communications. En Participant à ce Concours, chaque Participant consent expressément à ce que

Natrel

l'Organisateur, leurs agents et / ou représentants, stockent, partagent et utilisent tous renseignements et informations personnels soumis dans le but d'administrer le Concours et conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur (disponible sur : <https://www.agropur.com/fr/politique-de-protection-de-la-vie-privee>).

- 9.16 **Propriété.** Les Formulaires de déclaration sont la propriété de l'Organisateur et ne seront en aucun cas retournés aux Participants sélectionnés.
- 9.17 **Identification du Participant.** Aux fins des présents Règlements, tout Participant est la personne dont le nom apparaît sur le Formulaire de Déclaration et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un Formulaire de Déclaration, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.
- 9.18 **Divisibilité des paragraphes.** Si un paragraphe de ces Règlements est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
- 9.19 **Règlements.** Les Règlements du Concours sont disponibles à la demande pour consultation.
- 9.20 **Langue.** En cas de divergence entre la version française et la version anglaise des présents Règlements, la version française prévaudra.

LES PERSONNES QUI PARTICIPENT À CE CONCOURS RECONNAISSENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT ET ACCEPTENT DE S'Y CONFORMER.



OFFICIAL RULES
« BE YOUR OWN BARISTA » CONTEST (the « Contest »)

FROM SEPTEMBER 23rd TO OCTOBER 18th, 2024

1. ORGANIZER

The Contest is organized and administered by Agropur Cooperative (the "**Organizer**"). The Organizer is responsible of the Contest, its organization and the application of the following rules (collectively, the "**Rules**").

2. PERIOD

The Contest takes place during the following period (the "**Contest Period**"):

Contest beginning :

Date: September 23rd, 2024

Time: 12:00:00 a.m. eastern day time (EDT)

Contest ending :

Date: October 18th, 2024

Time: 11:59:59 p.m. eastern day time (EDT)

By signing up to the Contest, the participants (each participant, is "**Participant**", together the "**Participants**") stand a chance to win a Prize (defined below), all in accordance with these Rules.

By participating in the Contest, Participants accept to be tied by the Rules.

3. ELIGIBILITY

The Contest is open to residents of Canada who have reached the age of majority in their province of residence at the time of entry into the Contest.

The following people are not eligible : members, directors, officers, employees, agents, representatives and mandataries of the Organizer. Also excluded are suppliers of prizes, goods and services in connection with the Contest, as well as members of their immediate family (brothers, sisters, children, father, mother), legal or common-law spouse with whom they are domiciled.

4. ENTRY / NO PURCHASE NECESSARY

No purchase is necessary to enter the Contest. A purchase does not increase the chances of winning.



To enter the Contest, you must access Natrel's website at the address www.natrel.ca/en/barista-contest and follow the steps below :

- complete the entry submission (the "**Submission**") with your full name, email address and phone number.
- Confirm that you have read, understood and accepted the Contest Rules.
- All Contest entries must be received during the Contest Period.
- The Contest Administrators' computer is the official timekeeping device for this Contest.
- In the event of a dispute over the identity of a Participant, the entry will be considered made by the natural person who is assigned the email address by the email service provider.

5. **LIMITS ON PARTICIPATION**

Participants must respect the following limits otherwise they may be disqualified:

- Only one (1) Submission per Participant;
- When a Participant has more than one email address, the Participant must use only one (1) email address;
- Multiple entries received from any person or email address beyond the limits stated above will be void.
- Entries generated by script, macro or other automated means and entries by any means that subvert the registration process are void. All entries become the exclusive property of the Organizer once submitted and will not be returned.

6. **PRIZES' DESCRIPTION**

Three (3) prizes will be randomly drawn in the Contest. Each prize consists of one (1) De'Longhi espresso machine La Specialista Arte Evo valued at nine hundred dollars (\$900).

The Organizer reserves the right, in the event that the Prize cannot be awarded as described for any reason whatsoever, to substitute it with a prize of equal or greater value, without incurring any liability on its part.

Limit.

Natrel

There is a limit of one (1) prize per person per residence during the Contest Period.

7. DRAW

Draw Date: October 22nd, 2024

Draw Time: 10:00 a.m. eastern day time (EDT)

The draw takes place at the Organizer's offices located at 4600 Armand-Frappier, Longueuil, Quebec, J3Z 1G5.

Draw Details: Random selection of three (3) eligible entries will be made from all valid entries registered during the Contest Period. The selected Participants will each be awarded one (1) prize.

7.1. Odds of winning.

The odds of a Participant's entry being selected for a prize depend on the number of eligible entries registered during the Contest Period.

7.2. Official time.

The Organizer's servers are the official tool for determining the time for this Contest. The time at which a registration for the Contest is received by the Organizer will be considered as the time at which it is received by the mail server or the web server (as applicable) of the Organizer, as determined in accordance with the clock on the server in question.

8. AWARDING OF THE PRIZES

To be declared a winner, any selected Participant must:

- 1) be contacted by the Organizer by telephone or email, at the sole discretion of the Administrator, within three (3) days of the draw. In the event that the selected Participant is contacted by email, he/she must respond in accordance with the instructions provided therein, if applicable. In the event of a prize notification email followed by a mention to the effect that the message could not be delivered, the Administrator has the sole discretion to disqualify the Participant's entry or attempt to reach the Participant by telephone;
- 2) upon request and in a timely manner, provide valid photo identification.

8.1. Award of the Prize

Natrel

Selected Participants will be notified via Instagram messaging by the Organizer within ten (10) days of their selection.

Every selected Participant must fill out and sign the Declaration and Release Form (the "**Declaration Form**") that the Organizer will provide him/her by mail, fax or email to the effect that he/she has fulfilled all the requirements of these Contest Rules, and return it to the Organizer for them to receive it within ten (10) days of its receipt; and upon request and in a timely manner, provide a valid identification card with photograph.

The prize will be sent via courier services requesting signature upon receipt of the package |mail| by the Organizer, using the contact information provided at the time of contact, between 1 to 3 weeks after the potential winners will have been contacted.

Failure to comply with one of the conditions mentioned in these Contest Rules or to accept the prize will cause any selected Participant to be disqualified. In such a case, the Organizer may, at their sole discretion, cancel the prize or hold a new draw until a Participant is selected and declared a winner.

The Organizer assumes no responsibility after delivering the Prize, and Winner must assume the risk of loss or damage to his/her Prize after shipping. The Organizer does not make any representation, warranty or guarantee of any kind regarding the appearance, security or performance of the Prize.

9. GENERAL CONDITIONS

9.1. Verification. The Declaration Forms are subject to verification and approval by the Organizer. Any Declaration Form which is, as the case may be, incomplete, illegible, mutilated, fraudulent, registered or submitted late, bearing an invalid email address or phone number, not bearing the correct answer to the mathematical skill-testing question or otherwise noncompliant shall be rejected and will not entitle to an entry or to the prize, as the case may be.

9.2. Disqualification. The Organizer reserves the right to disqualify a person or to cancel one or several entries of a person who participates or tries to participate in this Contest by using methods that do not comply with these Contest Rules or that are unfair to other Participants (e.g. entries exceeding the authorized limit). Such a person may be reported to the appropriate legal authorities.

9.3. Conduct of the Contest. Any attempt or action to deliberately sabotage the legitimate conduct of this Contest constitutes a violation of civil and criminal laws. Should there be any such attempt or action, the Organizer reserves the right to reject the Participant's entries and obtain legal or equitable relief under applicable laws.

Commenté [CP1]: Je ne sais pas trop comment le formuler mais il faudrait dire qu'on va aussi demander une signature pour la reception du colis

Natrel

9.4. Acceptance of the prize. Prizes must be accepted as described in these Contest Rules and may not, in any case, be in whole or in part transferred to another person, replaced by another prize or exchanged for cash, except as provided in the section below.

9.5. Substitution of the prizes. In the event where it would be impossible, difficult and/or more costly for the Organizer to award a prize (or a portion thereof) as described in these Contest Rules, they reserve the right to award a prize (or portion thereof) of the same kind and of equivalent value or, at their sole discretion, the cash value of the prize (or portion thereof) as indicated in the Contest Rules.

9.6. Liability limit : use of the prizes. By entering the Contest, any Participant selected for a prize releases and holds harmless the Organizer, any company, corporation, trust or other legal entity controlled by or affiliated to them, their employees, members, representatives and mandataries (the “Released Parties”) from and against any damage resulting from the acceptance or use of the prize.

9.7. Liability limit : prizes supplier. Any Participant selected for a prize acknowledges that upon awarding of the prize, the obligations related to it become the responsibility of the providers of services and goods related to the prize.

9.8. Liability limit : conduct of the Contest. The Released Parties disclaim all liability for any event that may limit or prevent any Participant’s participation in the Contest. The Beneficiaries are not responsible for the malfunction of any computer component, any software or any communication line, for the loss or absence of network communication or for any faulty, incomplete, incomprehensible or erased transmission. by any computer or network and which may limit or prevent any person from participating in the Contest. The Beneficiaries also disclaim any responsibility for any damage or loss that may be caused, directly or indirectly, in whole or in part, by the downloading of any Internet page or any software or other and by the transmission of any information relating to the participation in the Contest.

9.9. Contest modification. The Organizer reserves the right, at their sole discretion, to cancel, terminate, modify or suspend this Contest in whole or in part, should human intervention or an event take place that could alter or affect the administration, security, impartiality or conduct of the Contest as provided in these Contest Rules.

9.10. Termination of participation in the Contest. In the event that participation in the Contest must be terminated in whole or in part before the closing date provided in these Contest Rules, the Organizer may, at their sole discretion, proceed with the draw among the entries duly registered during the Contest Period or, as the case may be, up to the date of the event ending participation in the Contest.

9.11. Prizes limit. In no event shall the Organizer be required to award more prizes than indicated in these Contest Rules or to award a prize otherwise than in compliance with these Contest Rules.

Natrel

9.12. Liability limit : participation in the Contest. Persons who enter or try to enter this Contest release the Released Parties from any liability for damage these said persons may incur as a result of their entry or their attempt to enter the Contest.

9.13. Authorization. By entering this Contest, any Participant selected for a prize authorizes the Organizer and its representatives to use, if required, his/her name, photo, likeness, voice, place of residence and/or statement regarding the prize for publicity purposes, without any form of compensation.

9.14. Communication with Participants. No communication or correspondence related to this Contest shall be exchanged with Participants except as provided for in these Contest Rules or at the Organizer's initiative.

9.15. Personal information. Participants' personal information collected for the purpose of the Contest will only be used to administer the Contest. No commercial or other communications unrelated to the Contest will be sent to Participants unless they have otherwise agreed to receive such communications. The personal information of Participants collected for the purposes of the Contest will only be used to administer the Contest. No commercial or other communications unrelated to the Contest will be sent to Participants unless they have otherwise agreed to receive such communications. By participating in this Contest, each participant expressly consents that the Organizer, their agents and / or representatives, store, share and use any information and personal information submitted for the purpose of administering the Contest and in accordance with to the Organizer's privacy policy (available at: <https://www.agropur.com/en/privacy-policy>).

9.16. Property. Declaration Forms are the property of the Organizer and shall not in any case be returned to the selected Participants.

9.17. Participant identification. For the purposes of these Rules, a Participant is the person whose name appears on the Declaration Form and it is to this person that the prize will be awarded if he or she is selected and declared a winner. If a dispute arises regarding the identification of the author of a Declaration Form, the Declaration Form will be deemed to have been sent by the authorized account holder associated with the email address provided at the time of entry.

"**Authorized Account Holder**" is defined as the natural person who is assigned an e-mail address by an Internet access or online service provider, or other company that assigns e-mail addresses for the domain associated with the submitted e-mail address.

9.18. Unenforceability. If a section of the Contest Rules is declared or deemed illegal, unenforceable or invalid by a competent court, that section shall be considered invalid, but all unaffected sections will be applied within the limits of the law.

9.19. Regulations. The Contest Rules are available upon request for consultation.

Natrel

9.20. Language. In case of any discrepancy between the French and English versions of these Contest Rules, the French version shall prevail.

INDIVIDUALS PARTICIPATING IN THE CONTEST ACKNOWLEDGE HAVING READ AND ACCEPTED THESE CONTEST RULES AND AGREE TO COMPLY WITH THEM.